

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS



RECONNUE

COMME ETABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1876

COMPTÉ RENDU DU 28^e EXERCICE

1901-1902

1903

1856
f9c77

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1876



COMPTE RENDU DU 28^e EXERCICE

1901-1902

1903

OEUVRE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

FONDÉE EN 1874

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX.
S. E. M^{gr} LE CARDINAL DONNET, Archevêque de Bordeaux.
S. G. M^{gr} DE LA BOUILLERIE, Coadjuteur.
SILLIMAN (Ch.), *Président*.
VAUCHER, Président à la Cour, { *Vice-Présidents*.
GROSSARD (O.),
BALLANDE (L.), *Trésorier*.
COUVE (H.), *Secrétaire*.

Donateurs Fondateurs :

MM. BAOUR (Ch.).	MM. JOHNSTON (H.).
BAOUR et C ^{ie} .	JOHNSTON (Nath.).
BRANDENBURG (Ch.).	LALANDE (Armand).
M ^{me} BRANDENBURG (Ch.).	LUR SALUCES (Marquis DE).
MM. BRANDENBURG (Albert).	LUZE (Alfred DE).
BALLANDE (L.).	LE QUELLEC (A. Casimir).
BALLANDE (André).	LE QUELLEC (Louis).
M ^{me} V ^{ve} BEDOURET.	MESTREZAT (Paul).
MM. CADILHON (C.).	PIGANEAU et Fils.
CALVET (J.) et C ^{ie} .	RÖDEL et Fils frères.
CORNOULS-HOULÈS (G.).	SAMAZEUILH et Fils.
M ^o CASTERA.	SCHACHER (G.).
CRUSE (H.).	SILLIMAN (Ch.).
CRUSE (A.).	SILLIMAN (G.).
CRUSE (Ed.).	M ^{lle} SILLIMAN (Julie).
M ^{me} V ^{ve} CRUSE (H.).	M ^{me} V ^{ve} SCHYLER.
M ^{me} V ^{ve} CRUSE (Ed.).	SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
MM. ESCARRAGUEL (A.).	ET DE LA CHARCUTERIE.
FAURE (Lucien).	MM. TEYSSONNEAU (E.).
FOSSE (H.).	LUZE (baron A. DE).
FOSSE (Ch.).	TASTET et LAWTON.
GALTIÉ (J.).	LAFARGUE (A.) et C ^{ie} .
GOUZIL neveu.	MARC MAUREL.
GROSSARD (O.).	TAMPIER (L.).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents d'honneur.

S. E. M^{gr} LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.
M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
M. LE MAIRE DE BORDEAUX.
M. BÉRENGER, sénateur, président de la Société générale pour le Patro-
nage des libérés.

MM. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL.
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL.
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.
BALLANDE (André), négociant-armateur.
BERMOND (Adolphe), négociant.
CALVÉ (Jules), président de Chambre à la Cour d'appel.
CLOUET (Vicomte Louis DE), rentier.
COUTURIER (Emile), conseiller général de la Gironde.
COUVE (Henri).
CRUSE (Hermann), négociant.
ESCARRAGUEL (Arthur).
FOSSE (Ch.), négociant.
FRANÇOIS, avocat à la Cour d'appel.
LACARRIÈRE, vice-président du Conseil de préfecture.
LALANDE (Armand) fils, négociant.
LANOIRE, conseiller général de la Gironde.
LANUSSE, administrateur des Hospices.
LAWTON (Ed.).
LÉON (Anselme), conseiller à la Cour d'appel.
LÉON (Louis-Adrien), ancien juge au Tribunal de commerce.
LESCA, ancien conseiller général de la Gironde.
LUNG (Gustave), négociant.
LUZE (Charles A. DE), négociant.
PETIT, vicaire général de l'Archevêché.
MARCILLAUD DE BUSSAC, président de Chambre à la Cour d'appel.
MATHIEU, pasteur.
MESTREZAT (P.), négociant.
MOLINIÉ (Francisque-G.).
RÖDEL (Henri), substitut du Procureur général.
TEYSSONNEAU (Emile), négociant.
VITRY, directeur de la 26^e circonscription pénitentiaire.

Membres honoraires.

- MM. L. LE GOUEST, ancien directeur de la Maison centrale de Loos-lès-Lille.
L. TRARIEUX, sénateur de la Gironde.
le D^r DEMONS, professeur à la Faculté de médecine.

Comité exécutif de la Société.

- MM. H. COUVE, *Président honoraire.*
J. CALVÉ, *Président.*
MARCILLAUD DE BUSSAC, *Vice-Président.*
A. BALLANDE, *Trésorier.*
Henri RÖDEL, *Secrétaire général.*
G. LUNG, *Secrétaire adjoint.*
Hermann CRUSE,
Ch. FOSSE,
F.-G. MOLINIÉ,
VITRY,
Charles A. DE LUZE,
Vicomte L. DE CLOUET,
Anselme LÉON. } *Assesseurs.*
MM. A. CARON, officier en retraite, *directeur du Refuge.*
Ch.-A. BARDON, *surveillant comptable.*
D^r PERINGUEY (*service médical*).

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du samedi 20 décembre 1902.

L'Assemblée générale de la Société de patronage des prisonniers libérés de Bordeaux a été tenue au Refuge, 97, rue Malbec, le samedi 20 décembre 1902, à deux heures, sous la présidence de M. J. Calvé, président de l'Œuvre, assisté de MM. Ballande, trésorier; Rödel, secrétaire général; Herm. Cruse, F.-G. Molinié, Vitry, directeur de la 26^e circonscription pénitentiaire; Ch. de Luze et Fosse, assesseurs.

S. E. Mg^r le cardinal Lecot, MM. les Généraux commandant le 18^e corps d'armée, et la 70^e brigade, M. le Premier Président, M. le Procureur général près la Cour d'appel, M. le Préfet de la Gironde, M. le Maire de Bordeaux, M. le Grand-Rabbin, M. le colonel de gendarmerie Weck, et diverses autres autorités, ainsi que plusieurs invités et membres du Conseil d'administration, s'étaient fait excuser.

M. Calvé, président, prononce une allocution, au cours de laquelle il exprime les regrets que fait éprouver à tous les membres de l'Œuvre la retraite pour cause de santé de M. Henri Couve, vice-président, et fait l'éloge de M. Paul Mestrezat, un des fondateurs de la Société, dont les obsèques viennent d'avoir lieu.

Puis M. Rödel, secrétaire général, donne lecture de son rapport

annuel rendant compte du fonctionnement de la Société pendant son 28^e exercice, allant du 1^{er} novembre 1900 au 31 octobre 1901. Il termine en parlant du 5^e Congrès national de patronage qui doit se tenir à Marseille aux vacances de Pâques et en faisant l'éloge de M. l'abbé Villion, fondateur de l'asile Saint-Léonard de Couzon, récemment décédé.

M. Ballande, trésorier, expose les mouvements de la caisse pendant le 28^e exercice et fait connaître la situation financière de la Société.

A l'unanimité des membres présents, M. Henri Couve est élu Président honoraire de la Société.

M. Anselme Léon, conseiller à la Cour d'appel, est nommé membre du Comité en remplacement de M. Couve, démissionnaire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire général,
Henri RÖDEL.

Allocution de M. Calvé, Président.

MESSIEURS,

Notre Société est déjà de date ancienne, et, chaque année, l'assemblée générale, à laquelle vous nous faites l'honneur d'assister, nous fournit une nouvelle occasion de constater qu'elle poursuit son œuvre de bienfaisance avec un zèle que récompensent d'heureux résultats. Cette tradition reste ininterrompue, et, après avoir entendu le rapport auquel notre dévoué Secrétaire général sait donner un si vif intérêt par les faits qu'il nous expose et les sages observations que lui inspire sa pratique expérimentée, vous reconnaîtrez, sans hésitation, que notre assistance, au cours de notre dernier exercice, s'est, sous les diverses formes qu'elle emploie, maintenue à son degré habituel de dévouement et d'efficacité. Il ne m'appartient pas d'entrer dans le détail de cette assistance : je ne peux toutefois taire les sentiments de gratitude dont notre Société doit être animée à l'égard des compagnies de chemins de fer qui, par une mesure bienveillante, ont accordé aux Sociétés de patronage de très utiles facilités pour le rapatriement de leurs protégés. Vous savez, Messieurs, quelle importance nous attachons au retour de nos pensionnaires soit dans leur pays natal au milieu des influences salutaires dont ils se sont imprudemment écartés, soit en un lieu où du travail et, par suite, la sécurité du lendemain s'offrent à eux dans les conditions les plus favorables. Certaines Compagnies et spécialement la Compagnie d'Orléans nous ont toujours, pour ce mode d'assistance, fourni le plus généreux concours, nous ne saurions trop vivement leur réitérer l'expression de notre reconnaissance. Ces concessions obligeantes ont aujourd'hui leur effet sur tous les grands réseaux de nos voies ferrées ; nous avons déjà pu apprécier les services qu'elles nous rendent.

Les dispositions bienveillantes que, par de tels avantages, nous ont témoignées les Compagnies de chemins de fer se manifestent également à notre égard par l'appui fidèle de la charité privée et la faveur constante des pouvoirs publics. Notre Œuvre s'est fondée

grâce à l'initiative des hommes de cœur qu'avait su grouper autour de lui, en les animant de sa confiance, le généreux philanthrope, Charles Silliman, dont le souvenir, uni à celui de son fils, reste vivant dans cet asile. Elle s'est, dans ses vingt-huit ans d'exercice, maintenue et développée au moyen des ressources que lui avaient en grande partie procurées ses dévoués fondateurs et auxquelles s'ajoute annuellement l'offrande de bienfaiteurs profondément pénétrés de son utilité charitable et sociale. Elle ne doit pas redouter que ses services soient méconnus et qu'une froide indifférence vienne mettre quelque entrave à son heureux fonctionnement.

Depuis plusieurs années, le patronage des libérés, sans cesser d'être l'œuvre individuelle de Sociétés tirant leur origine de l'initiative privée et agissant dans les limites d'une circonscription déterminée, a reçu de la loi elle-même une consécration qui lui crée de fréquents rapports avec l'autorité administrative. Dès ses débuts, notre Société trouvait à la Préfecture de la Gironde des encouragements et une sympathie qui n'ont jamais cessé de lui être témoignés. Nous devons tout particulièrement l'expression de notre souvenir reconnaissant à M. Berniquet, qui, durant sa longue administration, récemment arrivée à son terme, nous a, par les concessions qui étaient en son pouvoir personnel ou par l'influence de son intervention, donné des marques constantes de son estime pour notre Œuvre. Après l'accueil d'une extrême bienveillance que M. Rödel et moi, en qualité de représentants de notre Société, nous avons reçu de M. le Préfet Lutaud, nous avons la pleine assurance que l'action bienfaisante de notre Société continuera à trouver à la Préfecture de la Gironde l'appui le plus efficace.

Votre commission exécutive emploie tous ses efforts à justifier la confiance dont vous l'avez honorée en lui conférant le mandat de s'occuper des détails pratiques de notre patronage. Le rapport que vous allez entendre vous révélera, par les résultats qui y sont consignés, dans quelle large mesure cette protection s'est exercée.

En apprenant, il y a près de deux ans, que M. Henri Couve, vice-président de notre Société, était, après une grave maladie, heureusement revenu à la santé, nous nous réjouissions à la pensée que sa collaboration à laquelle nous attachions tant de prix, nous était pour longtemps restituée. Contre toutes prévisions, il nous a, depuis quelques mois, adressé sa démission de membre de notre

Conseil d'administration. Cette démission, à laquelle il donne pour raison l'état de fatigue qui a été la suite de sa maladie, lui a été dictée par un scrupule auquel sa conscience délicate a été trop facilement accessible. Malgré nos instances les plus vives, sa détermination est demeurée invincible. Vous le regretterez profondément avec moi, car Henri Couve, qui a été l'un des collaborateurs de M. Ch. Silliman dans la fondation de notre œuvre, avait, en qualité de secrétaire et plus tard de vice-président, pris la part la plus active à son administration. Nous devons accepter sa démission, puisque notre résistance n'a pu modifier son intention, mais à l'expression de nos regrets doit s'ajouter la création d'un lien par lequel Henri Couve continuera à appartenir à notre Société : je vous propose de lui conférer le titre de président honoraire de notre Société.

Messieurs, un deuil cruel vient d'affliger notre Œuvre. M. Paul Mestrezat, dont les obsèques s'accomplissaient, il y a quelques heures, avait activement concouru à sa fondation et était toujours resté l'un de ses plus dévoués administrateurs. Animé des sentiments de la plus large bienfaisance, M. Mestrezat honorait de son estime les services rendus par notre patronage et il les secondait par ses dons généreux. Nous conserverons pieusement le souvenir de ce regretté bienfaiteur et nous adressons à sa famille l'expression bien sincère de notre sympathie douloureuse.

Je termine, Messieurs, en exprimant le vœu que les bienfaits de notre patronage recueillent tous les encouragements qu'ils méritent. Ils sont un secours pour des infortunes auxquelles la charité ne saurait, sans se disqualifier, refuser sa pitié et son aide. Ils facilitent aussi la tâche de la justice, qui doit, par des peines sévères, assurer la sauvegarde de l'ordre social, mais qui a aussi le devoir de n'épuiser les rigueurs de la loi qu'à l'égard de coupables obstinément réfractaires à toute tentative d'amendement et de réhabilitation.

Rapport de M. Rödel, secrétaire général.

MESSIEURS,

Nombre d'admissions au Refuge.

Au cours de son 28^e exercice, c'est-à-dire du 1^{er} novembre 1901 au 31 octobre 1902, la Société de patronage des prisonniers libérés de Bordeaux a reçu à son refuge 519 pensionnaires. Le 31 octobre 1901, il en restait encore 3 qui avaient été recueillis au cours de l'exercice précédent; cela nous donne un total de 522 patronnés admis au refuge pendant l'année écoulée.

Ce chiffre est supérieur de 33 unités à celui de l'an dernier : 489. Il est aussi sensiblement supérieur à ceux des 26^e et 25^e exercices qui étaient respectivement de 425 et 443.

Le mouvement d'augmentation que je vous signalais, l'an dernier, s'est donc maintenu. Il en a été de même à l'asile de nuit, ainsi que nous le faisons ressortir, il y a quelques jours, à l'assemblée générale de l'OEuvre bordelaise d'hospitalité de nuit. Les mouvements d'augmentation ou de diminution sont, en effet, toujours parallèles dans les deux OEuvres.

Secours hors du Refuge.

Comme chaque année, nous avons, pendant le dernier exercice, assisté, parfois même à plusieurs reprises, en dehors des pensionnaires reçus au refuge, 33 familles ou individus isolés. C'est un peu moins qu'en 1901 (36) et qu'en 1900 (47). Nous arrivons ainsi à un total de 557 personnes ou familles secourues par notre OEuvre pendant son 28^e exercice, soit 12 de plus qu'au cours de l'année précédente.

Provenances.

Sur les 522 pensionnaires admis au refuge pendant le dernier exercice :

28 ^e EXERCICE	27 ^e EXERCICE	26 ^e EXERCICE
225 sortaient du Fort du Hâ ou du Dépôt de mendicité . . .	contre 199	123
75 sortaient d'autres établissements pénitentiaires du dehors (maisons centrales, maisons d'arrêt, établissements correctionnels, etc.)	— 85	50
60 venaient du Petit Parquet	— 80	81
109 venaient sur la recommandation de membres du comité	— 102	135
49 étaient envoyés par les autorités locales ou des établissements divers de Bordeaux et du dehors	— 23	30
4 sortaient de patronages du dehors	— 0	6
<u>522</u>	<u>489</u>	<u>425</u>

Le nombre des pensionnaires provenant du Fort du Hâ et du Dépôt a sensiblement augmenté par rapport au chiffre de l'an dernier, ainsi que celui des libérés envoyés par les autorités locales ou des établissements divers de Bordeaux et du dehors (49 contre 23 et 30). Par contre, le Petit Parquet, les maisons centrales, les maisons d'arrêt et les établissements correctionnels du dehors nous ont envoyé beaucoup moins d'hôtes que pendant l'exercice précédent; pour le Petit Parquet, 60 contre 80 et 81, pour les autres établissements : 75 contre 85.

Les visites au Fort du Hâ.

Je n'ai rien de particulier à vous dire de nos visites au Fort du Hâ, qui jouent, dans le fonctionnement de notre patronage, un rôle si important. Elles ont toujours lieu avec la même régularité, et sont, comme par le passé, facilitées dans la plus large mesure par notre collègue, M. le directeur Vitry, et par le personnel de l'Administration pénitentiaire, notamment par M. Simon, gardien-chef.

Antécédents de nos patronnés.

Sur nos 522 pensionnaires du 28^e exercice, 6 seulement étaient sans antécédents judiciaires (et nous ne qualifions ainsi que ceux dont nous sommes sûrs). L'an passé, nous en avions eu 26 dans la même situation et l'année d'avant 14, ce qui est de beaucoup supérieur. Il n'y a toujours là qu'un fait accidentel qu'on ne peut même pas rattacher avec certitude aux origines et aux provenances de nos hôtes : toutefois, n'oublions pas que cette année le Petit Parquet nous a envoyé moins de pensionnaires.

144 étaient sans antécédents connus (ou avaient des antécédents douteux) contre 106 l'an dernier et 126 l'année d'avant.

Les 372 patronnés qui avaient été précédemment condamnés s'étaient rendus coupables des crimes et délits suivants :

28 ^e EXERCICE	27 ^e EXERCICE	26 ^e EXERCICE
193 Vagabondage et mendicité	contre 180	168
84 Vol.	— 85	61
40 Faux, escroquerie, abus de confiance, grivèlerie.	— 49	25
5 Ivresse.	— 4	3
41 Coups, outrages, rébellion, menaces, bris de clôture.	— 34	20
3 Attentats et outrages publics à la pudeur.	— 1	3
6 Désertion, insoumission, délits militaires	— 4	5
<u>372</u>	<u>357</u>	<u>285</u>

Ces chiffres sont presque tous en augmentation sur ceux de 1901,

ce qui est très naturel, puisque l'ensemble de l'effectif a augmenté. Il est à remarquer toutefois que l'élévation porte surtout sur les condamnés pour vagabondage et mendicité, pour attentats et outrages publics à la pudeur, pour délits militaires, pour coups, outrages et rébellion.

Nationalité. Sur nos 522 pensionnaires, 21 étaient étrangers, ce qui représente une proportion de 4 1/2 %. Les 21 étrangers comprenaient 4 Espagnols, 6 Allemands, 8 Suisses, 1 Italien, 2 Américains.

Age. Sous le rapport de l'âge, nos hôtes se répartissent comme suit :

28 ^e EXERCICE		27 ^e EXERCICE	26 ^e EXERCICE
98	avaient moins de 20 ans.	contre 117	103
138	avaient de 20 à 30 ans.	— 142	130
113	avaient de 30 à 40 ans.	— 121	90
173	avaient plus de 40 ans.	— 109	102
<u>522</u>		<u>489</u>	<u>425</u>

Le nombre des mineurs de 20 ans a, cette année, fortement diminué. La catégorie des hommes de plus de 40 ans a seule augmenté, mais très sensiblement.

Professions (1). Nos 522 pensionnaires exerçaient comme toujours les professions les plus variées. On voit figurer au tableau : 1 artiste, 3 clercs d'avoué, notaire ou huissier, 1 distillateur, 29 employés de commerce, commis et comptables, 3 instituteurs, 1 vigneron, etc... 14 pensionnaires se sont déclarés comme étant sans profession. L'an dernier, il y en avait eu 15.

Degré d'instruction. Au point de vue de l'instruction, nos 522 pensionnaires se répartissent de la façon suivante :

28 ^e EXERCICE		27 ^e EXERCICE	26 ^e EXERCICE
5	avaient une instruction que nous qualifions de supérieure (c'est-à-dire attestée par des brevets)	contre 5	10
459	savaient lire et écrire	— 428	473
17	savaient lire seulement	— 15	8
41	ne savaient ni lire ni écrire.	— 41	34
<u>522</u>		<u>489</u>	<u>525</u>

(1) V. la liste par professions, p. 21.

Le nombre de nos hôtes sachant lire a, vous le voyez, sensiblement augmenté cette année. Le chiffre de nos pensionnaires ayant une instruction supérieure et celui des illettrés sont restés stationnaires.

Maintenant que vous connaissez bien nos patronnés, je vais vous dire ce que nous avons fait d'eux :

28 ^e EXERCICE		27 ^e EXERCICE	26 ^e EXERCICE
111	ont été placés ou établis.	contre 125	91
46	ont été rapatriés.	— 48	45
6	ont été embarqués.	— 6	4
6	ont été engagés	— 6	7
5	ont été réconciliés avec leur famille.	— 5	8
9	ont été placés dans les hôpitaux ou autres établissements.	— 7	6
271	sont sortis volontairement disant avoir du travail assuré.	— 251	228
53	sont partis sans donner avis de leur départ	— 38	29
3	ont été renvoyés.	— 10	2
515		<u>486</u>	<u>420</u>
7	restaient au refuge le 1 ^{er} novembre 1902.	— 3	5
<u>522</u>		<u>489</u>	<u>425</u>

Placements, rapatriements, engagements, etc.

Beaucoup de ces chiffres ne comportent pas d'observations spéciales. Il en est un cependant qui doit retenir un instant notre attention. C'est celui des placements, car il est moins élevé que l'an dernier, malgré l'augmentation du nombre de nos hôtes : 111 contre 125. Nous ne saurions, du reste, être surpris de ce fait. Tous ceux qui s'occupent de placements savent, en effet, combien ils sont devenus difficiles dans notre ville. En avoir opéré 111 dans l'année, ce n'est certes pas banal, mais, hélas ! ce n'est pas suffisant, car c'est bien là le meilleur et le plus utile de tous les modes d'assistance.

Le chiffre des rapatriements reste à peu près stationnaire. Je vous ai dit, l'an dernier, quel *modus vivendi* si commode, si pratique, la Compagnie d'Orléans a bien voulu consentir à notre Société. La Compagnie du Midi n'a pas cru pouvoir agir absolument de même ; mais, à la suite de démarches faites par l'Union des Sociétés de Patronage de France, elle a accepté d'accorder aux OEuvres comme la nôtre des facilités qui sont de nature à nous aider dans l'accomplissement de notre mission. Nous ne pouvons que l'en remercier.

La préfecture de la Gironde continue à nous donner son concours le plus empressé pour certains des rapatriements que nous avons à opérer. Et à ce propos, je tiens à adresser à M. Olivier, hier encore chef de la 1^{re} division à la préfecture, aujourd'hui préposé en chef de l'octroi de Bordeaux, l'expression des regrets que nous a fait éprouver son départ : nous n'oublierons pas les nombreux services qu'il nous a toujours si obligeamment rendus. Nous savons, du reste, que ceux à qui sont actuellement confiés les services à la tête desquels il était placé sont animés à notre égard des mêmes sentiments que lui et ne nous marchanderont pas leur concours dans l'avenir.

271 pensionnaires du Refuge sont partis volontairement se disant assurés de trouver du travail. Les années précédentes, nous rencontrons dans cette catégorie respectivement les chiffres de 241 et 228. Il semblerait résulter de la comparaison de ces chiffres qu'il a été moins difficile de trouver du travail cette année que précédemment; mais cela ne cadre guère avec ce que nous vous disions tout à l'heure.

Les disparus.

Le nombre des pensionnaires disparus, partis du Refuge sans prévenir, a sensiblement augmenté; il a été de 58 contre 38 et 29 au cours des deux précédents exercices.

Le travail au Refuge.

Nos hommes, vous le savez, Messieurs, ont une masse individuelle que nous leur remettons quand ils quittent le Refuge, sous réserve de certaines retenues. Cette année, neuf seulement d'entre eux ont, tous frais payés, touché quelque chose à leur départ. Ce n'est guère, il faut le reconnaître; c'est moins que les trois dernières années.

7 ont touché moins de	10 fr.
1 a touché de	20 à 50 fr.
1 a touché de	50 à 100 fr.
<u>9</u>	

Les neuf hommes ont quitté le refuge de la façon suivante :

- 1 a été placé.
- 3 sont sortis volontairement.
- 1 a été envoyé à l'hôpital.
- 1 a été réconcilié avec sa famille.
- 1 a été rapatrié.
- 1 a été embarqué.
- 1 a disparu.
- 9

Il me reste, pour en avoir fini avec la statistique, à vous donner encore deux chiffres, celui des récidives et celui des réhabilitations.

Les Récidives.

Le chiffre des récidives constatées à la charge de nos anciens patronnés à l'aide des indications fournies par la maison d'arrêt de Bordeaux, s'est élevé à 14 p. 100. C'est moins que l'an dernier, 16 p. 100, et qu'il y a trois ans, 15 p. 100. C'est exactement comme il y a deux ans, 14 p. 100.

Les Réhabilitations.

Pendant l'exercice écoulé, notre Société s'est occupée de faire obtenir la réhabilitation à plusieurs de ses patronnés dont 2 ont vu leur demande accueillie. Je vous rappelle pour mémoire que la loi du 5 août 1899 sur le casier judiciaire et la réhabilitation de droit a considérablement réduit le nombre des demandes de réhabilitation.

Correspondance des anciens pensionnaires.

J'ouvre maintenant, ou, plutôt, j'entr'ouvre nos archives. Je ne veux point, en effet, abuser de vos instants et je ne vous lirai que trois des lettres reçues au cours de cette année.

Voici d'abord un de nos pensionnaires qui nous a quittés pour rentrer dans sa famille. Il écrit à notre Directeur :

X..., le 19 juillet 1902.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Puisque me voici rentré à la maison auprès de mon père et de ma mère, je me fais un devoir de venir vous remercier vivement d'avoir bien voulu m'accueillir dans votre Etablissement et aussi des conseils que vous m'avez donnés que je n'oublierai pas et que je m'appliquerai à suivre.

C'est dans ces sentiments que je suis, Monsieur le Directeur, votre très respectueux, très reconnaissant et très humble serviteur. X...

Voici un autre pensionnaire qui a été particulièrement touché de voir notre Directeur l'appeler « Mon cher enfant » : je respecte scrupuleusement son orthographe.

le 28 janvier 1902.

Je vous prie de bien lire cette lettre car set de tout mon cœur que je vous l'écrie.

CHER M. CARON,

Je vien de resevoir votre lettre qui ma fait éprouvé une grande jois, en lisan l'antête de votre lettre, car jamais personne ne man na dit aux tent

depuis que j'ai perdu mon père, et voilà 33 ans de cela, tener, cher M. Caron il faut que vous soyez bien bon pour que vous me donnié le nom de *CHERE ENFANT* comme vous l'avais fait, car enfin que suige moi pour vous rien sinon un pauvre malheureux qui a subi la flétrissure et qui na même pas un ami pour lui tandre la Main, sans rougire, de lui, il ai vré que je nai jamais eux de chambre, et que je nais jamais eux personne pour me guider dans ma jeunesse ni pour me soutenir dans mes momant d'égarment et d'abandon mais malgré ça je n'ai rien à me reprocher car si je n'avait pas été délécé et abandonné je naurait pas fait les petites fautes que j'ai faites. Oh tener je ne peu pas vous dire tout ce que j'ai souffaire car il me fadré un livre pour cela, mais vous pouvais croire que je suis plus à plaindre qu'à blamer, enfin cher bienfaiteur tout ce que je peu vous dire c'est que je me souviendrai toujours de la lettre que vous m'avais écrite et que je garderé comme un souvenir de votre bonté pour moi, je ne dore pas beaucoup, set pourquoi je vous écris à 11 heure du soire pour que je puisse vous la faire parvenir demain de bon matin, le médecin et venu me voire à 3 heure, car il ne vien que tout les 8 jours, et il na pas voulu que je sorte pour aller vous voire, et si je sore sane cera que la semaine prochène, enfin je vous remercie du font du cœur pour votre bonne lettre, que Dieu vous garde et vous conserve la santé. Mes respectueuses salutations.

X.

Voici enfin la lettre collective adressée le 1^{er} janvier 1902 au Directeur du Refuge par les pensionnaires hospitalisés à cette date.

1^{er} janvier 1902.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

C'est avec le sentiment de la plus profonde reconnaissance et du plus grand respect pour votre personne que nous venons vous offrir nos vœux et souhaits de bonne année et vous remercier de l'hospitalité que vous avez bien voulu nous accorder.

Malgré toutes les ingratitudez que vous recevez, vous n'en continuerez pas moins, Monsieur le Directeur, votre tâche humanitaire et vous vous consolez en pensant à tout le bien que vous faites, en relevant par de sages conseils et aussi par des secours de toute sorte les hommes qui sont tombés dans la misère et ceux aussi qui ne sont pas encore tout à fait tombés, mais qui choiraient si vous ne leur tendiez la main.

Merci, Monsieur le Directeur, au nom de tous les pensionnaires ici présents. Quant à moi, je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi.

Bonne année, Monsieur le Directeur, et bonne santé, et puissiez-vous continuer longtemps votre œuvre toute paternelle.

Je referme nos archives et j'ouvre nos livres. Je ne les parcourrai pas longuement avec vous, car notre honorable trésorier vous fera

La situation financière (1).

(1) V. p. 22.

bientôt connaître en détail notre situation financière. Je veux seulement remercier une fois de plus, au nom de l'Oeuvre, tous ceux qui nous donnent les ressources dont nous avons besoin, le Ministère de l'Intérieur, le Conseil général de la Gironde, le Conseil municipal de Bordeaux, nos souscripteurs (1) et donateurs, tous ceux qui nous aident et nous soutiennent.

Cette année, le Conseil général, mù par le désir de faire des économies, a opéré sur les subventions accordées par lui à de nombreuses Oeuvres et Sociétés des réductions parfois très fortes. Notre Société, bien qu'atteinte par cette mesure, ne l'a cependant été que dans une assez faible proportion; de 1.000 fr., notre subvention a été réduite à 800 fr. Certes, 200 fr. de moins, c'est beaucoup pour un budget comme le nôtre, mais nous devons être reconnaissants au Conseil général de ne pas nous avoir traités comme certaines autres Oeuvres. Il a compris évidemment que la nôtre, quoique modeste et silencieuse, est utile et méritante entre toutes, et il a tenu à l'épargner dans la mesure du possible. Nous ne saurions trop l'en remercier. En même temps, nous lui demanderons de vouloir bien, dès que la chose lui sera possible, nous rendre notre ancienne subvention tout entière, afin de nous permettre de faire, dans l'avenir, le même bien que par le passé.

Si je remercie tous nos souscripteurs et donateurs, je ne saurais oublier la presse, qui mérite comme toujours nos meilleurs remerciements, car elle ne se lasse pas de nous aider de son mieux, depuis que nous existons. Elle a droit à toute notre reconnaissance pour son constant et précieux appui.

La Presse.

Je n'ai jamais manqué, dans mes précédents rapports, soit de vous annoncer les Congrès de patronage qui devaient se tenir, soit de vous rendre compte de ceux qui s'étaient tenus. Cette année encore, j'ai à vous parler d'une manifestation de cet ordre. Un Congrès national du patronage, le cinquième, se tiendra à Marseille en 1903, au moment des vacances de Pâques. Cette date a été choisie de préférence à la Pentecôte, parce qu'alors doit se tenir, vous le savez, à Bordeaux, le Congrès national d'assistance publique et de bienfaisance privée. Le Congrès de Marseille est organisé par nos excellents collègues, MM. Conte, président de la

Le Congrès de Marseille en 1903.

(1) V. la liste des souscripteurs, p. 25.

Société marseillaise de patronage, et Vidal-Naquet, président du Comité de défense des enfants traduits en justice. Son succès sera certainement au moins aussi grand que celui de ses aînés. Plusieurs questions d'un haut intérêt figurent au programme : l'envoi aux colonies comme mode de patronage, le patronage à l'égard de la famille du détenu, le placement définitif des patronnés, etc. Nous espérons que notre Société sera représentée au Congrès de Marseille par un grand nombre de ses membres et que, comme les organisateurs le désirent, plusieurs d'entre eux accepteront de préparer des rapports sur les questions à l'ordre du jour.

La mort
de l'abbé Villion.

Messieurs, je ne saurais terminer ce rapport sans vous parler d'une perte infiniment cruelle que vient de faire le Patronage non seulement de France mais du monde entier.

L'abbé Villion, l'illustre fondateur de l'asile Saint-Léonard de Couzon, l'apôtre qui n'a pas craint d'appeler à lui, pour les sauver, les plus redoutables parmi les libérés, celui que les adeptes du patronage se plaisaient à considérer comme un modèle et comme un exemple, l'abbé Villion n'est plus !

C'est le 18 novembre dernier que le noble vieillard a été emporté par les suites d'une congestion pulmonaire, au moment même où l'Académie française, distribuant ses prix de vertu, lui décernait le prix Rigot d'une valeur de 2000 francs. Et il y a quelque chose de particulièrement émouvant à constater qu'au soir d'une vie noblement remplie, il est mort presque à l'heure où son nom retentissait dans une cérémonie solennelle, sous la coupole du Palais Mazarin, au milieu d'un assentiment unanime, cité au premier rang de ceux qui méritent, avec les prix de vertu, le fidèle souvenir de tous les gens de cœur de tous les cultes et de tous les partis.

Ce n'est peut-être pas ici le lieu de retracer la vie de l'abbé Villion. Je veux cependant rappeler ce que disait de lui M. le sénateur Bérenger dans le discours par lequel il inaugura, comme Président, notre Congrès national de 1896.

« M. l'abbé Villion, le plus courageux d'entre nous, — car, prenant le taureau par les cornes, il a créé, il y a déjà trente-deux ans, dans le Rhône, un asile pour les individus placés sous la surveillance de la haute police qui existait alors, c'est-à-dire pour les pires d'entre les condamnés. — M. l'abbé Villion va nous en donner la preuve. Il a ouvert cet asile et il a fait savoir que

» ceux qui voudraient revenir au bien y seraient reçus. Qui l'aurait cru ? l'asile n'a pas tardé à être rempli. A l'heure qu'il est, il est trop étroit. Et qu'a-t-on fait de ces incorrigibles ? L'abbé les a pliés à la discipline et au respect de sa robe, — c'était peut-être le plus difficile, — il les a pliés aussi à l'habitude du travail ».

Voilà ce que fut l'œuvre de cet homme de bien. Il a fait autre chose aussi : à un moment donné, il a su réveiller dans le cœur de ses patronnés le sentiment du patriotisme. Ecoutez en quels termes M. Henri Houssaye s'exprime à ce sujet dans son rapport à l'Académie Française :

« En 1870, l'asile se vida soudain. L'abbé Villion, fils d'un soldat d'Austerlitz, avait fait engager dans des corps francs tous ses protégés. Lui-même partit comme aumônier militaire, remplit sa mission sur les champs de bataille et dans les ambulances, traversa les lignes ennemies pour porter à Belfort des lettres et de petites sommes d'argent envoyées à leurs enfants par des Lyonnais. Deux fois, il faillit être fusillé comme espion. Au mois de mai 1871, les habitants de Couzon virent revenir l'abbé avec une partie de « ses scélérats ». Plusieurs avaient été blessés ; l'un d'eux, Couturier, portait la croix de la Légion d'honneur. Ceux qui manquaient étaient morts ou se trouvaient encore dans les prisons d'Allemagne. A partir de ce jour-là, on commença à penser dans le pays que l'abbé Villion était un brave homme. Aujourd'hui, on dit : « C'est un saint homme ». Demandez à un habitant du Lyonnais quel est ce vieux prêtre décoré qui chemine vers la ville ou qui gravit quelque sentier de la Montagne d'Or, il répondra ce seul mot : « C'est le père ».

Le père de ses patronnés, il l'était, en effet ! Ils prouvèrent bien qu'ils se considéraient comme ses fils ceux qui, au retour de la guerre, écrivirent cette lettre collective dont nous parlait, il y a six ans, M. Bérenger, pour demander que la croix d'honneur lui fût décernée. Et c'est avec une singulière émotion que je voyais figurer, l'autre jour, sur la lettre de faire part du décès de l'abbé Villion « *Les réfugiés de l'asile Saint-Léonard* ».

Ils étaient bien là à leur place, car ils étaient la famille d'élection de leur cher Directeur.

Il y a deux ans, le Gouvernement de la République, reconnaissant les éminents services rendus par M. l'abbé Villion, lui décernait la croix de la Légion d'honneur sollicitée trente ans plus tôt par ceux qui étaient, au premier chef, ses témoins.

C'est que son œuvre est de celles que l'on peut admirer sans réserve, quelque opinion que l'on professe, de quelque parti qu'on se réclame. Ceux d'entre nous qui ont pris part au Congrès de 1896, se rappellent certainement la scène inoubliable dont fut témoin, le 29 mai, la colonie de Sainte-Foy-la-Grande. Notre excellent collègue et ami, M. Henri Couve, qui, en sa qualité de délégué du Conseil d'Administration, avait été chargé de recevoir les congressistes, eut l'heureuse inspiration, une fois terminés les toasts officiels, de proposer la santé de l'abbé Villion dans les termes particulièrement heureux que je veux rappeler :

« J'aurais voulu me taire, mais il me paraît que, de notre colonie protestante, au milieu de vous tous réunis dans une pensée commune d'amour et de charité, doit s'élanter un hommage à l'adresse d'un homme excellent entre tous, sous la soutane duquel bat un cœur tout rempli de foi et de dévouement.

» Vous avez tous nommé avec moi le héros de Saint-Léonard.

» Je bois à M. l'abbé Villion ! »

Ceux qui virent se lever alors celui qu'on venait d'appeler si justement le héros de Saint-Léonard, ceux qui entendirent sa réponse n'oublieront pas le frisson d'émotion qui courut dans l'assemblée toute entière. C'est que le souffle de la vraie charité, de celle qui ignore les mesquineries, les rivalités et les coteries, venait de se faire sentir. C'est que nous avons tous eu la vision de la charité elle-même !

On peut dire que le regretté directeur de Saint-Léonard est mort au champ d'honneur. Qui dira jamais le nombre des égarés qu'il a remis dans la voie droite, des malheureux brouillés avec toutes les lois humaines auxquels il a rendu la notion du bien et du juste, des méchants ne connaissant que la haine auxquels il a révélé l'amour de leurs semblables, des dégénérés auxquels il a redonné un idéal, des révoltés auxquels il a apporté la paix !

Aussi me semble-t-il que je le vois, ce noble vieillard, ce grand homme de bien, sur son lit de mort, à son heure dernière, contemplant en une vision suprême, — telle une extase —, dans le passé les résultats admirables de son œuvre féconde et, dans l'avenir comme une ère possible de justice, de paix, d'idéal et d'amour !

PROFESSIONS

Ajusteurs.....	4	<i>Report</i>	173
Armurier.....	0	Jardiniers.....	13
Artiste.....	1	Layetiers.....	2
Bijoutier.....	0	Limeur.....	0
Bouchers.....	4	Lithographe.....	1
Boulangers.....	20	Maçons.....	8
Bourellier.....	1	Marchands.....	2
Chaisiers.....	2	Maréchal-ferrant.....	1
Chanteur ambulant.....	0	Marins.....	29
Charpentiers.....	6	Marmiton.....	0
Charretiers.....	5	Manœuvres.....	77
Charrons.....	2	Mécaniciens.....	17
Chaudronniers.....	9	Mégissier.....	0
Chauffeurs.....	8	Menusiers.....	10
Clercs.....	3	Mouleurs.....	3
Cochers.....	3	Papetiers.....	2
Coiffeurs.....	2	Passementier.....	1
Colporteurs.....	3	Pâtisseries.....	5
Confiseurs.....	3	Peintres en bâtiments.....	16
Cordier.....	1	Perceurs.....	4
Cordonniers.....	10	Plâtrier.....	1
Corroyeur.....	0	Plombiers.....	3
Coutelier.....	0	Porcelainier.....	1
Couvreurs.....	8	Quincailler.....	1
Cuisiniers.....	4	Sabotier.....	1
Cultivateurs.....	15	Scieurs de long.....	3
Découpeur sur métaux.....	0	Serruriers.....	9
Distillateur.....	1	Tailleurs d'habits.....	7
Domestique.....	1	Tanneur.....	1
Droguiste.....	1	Tapissiers.....	3
Employés de commerce, commis, comptables.....	29	Teinturier.....	1
Fondeur sur métaux.....	1	Terrassiers.....	23
Fondeur en suif.....	0	Tisserand.....	0
Forain.....	0	Tonneliers.....	7
Forgerons.....	3	Tourneurs.....	4
Garçons de café.....	8	Tuilliers.....	2
Garçons d'hôtel.....	5	Typographes.....	4
Imprimeurs.....	4	Verriers.....	5
Infirmiers.....	3	Vigneron.....	1
Instituteurs.....	3	Sans profession.....	14
		Journaliers.....	67
<i>A reporter</i>	173	TOTAUX	522

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

COMPTE RENDU DE

L'EXERCICE 1901-1902

RECETTES

En caisse au 31 octobre 1901	F. 1.743 60	
En dépôt chez les banquiers.....	697 10	
		2.442 70
SUBVENTIONS :		
Mandat du Conseil général (1902).....	1.000 »	
» du Conseil municipal (1902).....	1.000 »	
		2.000 »
SOUSCRIPTIONS DIVERSES suivant état.....		3.618 »
INTÉRÊTS RENTE 3 %.....	959 »	
» sur fonds déposés.....	12 30	
		971 30
RECETTES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Travail du dehors	64 30	
Produit de l'industrie.....	2.961 80	
Versements faits par les hommes et avoir des entrants.....	319 70	
Liquidations de comptes	131 95	
Produits divers.....	104 55	
		3.582 30
		12.614 30

DÉPENSES

DÉPENSES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Nourriture.....	2.128 70	
Habillement.....	497 20	
Blanchissage, savon, désinfection.....	128 30	
Eclairage, chauffage, cuisson des aliments.....	312 30	
Achat de lingerie, mobilier, matériel.....	45 35	
Entretien de la lingerie, du mobilier et des bâtiments....	554 40	
Frais généraux et de bureau.....	145 60	
Appointements.....	3.235 80	
Travail et avoir remboursé aux partants, rapatriements et secours.....	1.012 15	
Avances en argent, timbres, prêts aux hommes.....	319 90	
Dépenses pour l'industrie.....	2.687 50	
Contributions.....	199 85	
Gratifications et frais divers.....	647 50	
		11.914 55
Souscription au Comité de Blaye.....	50 »	
Versé à M. Rödel montant de sa note.....	15 30	
Prime assurance C ^{ie} <i>Le Soleil</i>	191 35	
Commission d'encaissement.....	132 85	
		289 50
En caisse ce jour.....	200 65	
En dépôt chez les banquiers.....	109 60	
		310 25
		12.614 30

LISTE GÉNÉRALE

DES

DONATEURS-SOUSCRIPTEURS

26^e exercice 1901-1902.

Allocation du Conseil général. . (1902) . . . F.	1.000
— du Conseil municipal (1902)	1.000
<i>Total</i> F.	<u>2.000</u>

		<i>Report</i> . . . F.	661
M ^{gr} l'Archevêque de Bordeaux F.	25	MM. Calvet frères	20
Argent trouvé dans le tronc	1	J. Calvet et C ^{ie}	100
MM. Audinet et Buhan	10	L. Cart	20
E. Balay	10	Abbé Castaing, curé de Notre-Dame	25
André Ballande	200	M ^{me} M. Cayrou	20
Bal des Bouchers	100	MM. Ch. Cazalet	5
MM. Baour et C ^{ie}	25	Canivenq	10
Bermond frères	20	B. Cazalet	5
Bayssellance, anc. maire	10	Hermann Cruse	100
M. de Bethmann	10	Chalès	5
E. Bertin	5	M ^{me} J. Cinto	20
Boisadam	5	Cousteau frères	50
H. de Boissac	10	H. Couve	15
P. Bonifas	5	M ^{me} J.-B. Couve	5
Th. Bosc	20	M ^{me} V ^e Cruse	100
M ^{lle} Elisabeth Bosc	20	M. Ch. Couve	10
MM. J. Bouchard	20	M ^{me} Ed. Cruse	100
E. Brandenburg	100	MM. Henri Cruse	20
H. Brown	20	F. Cruse	20
G. de Buhan	10	Cathala, notaire	10
Cahen frères	10	Cunliffe, Dobson et C ^{ie}	25
J. Calvé, président à la Cour	25	de Dadelszen	10
<i>A reporter</i> . . F.	<u>661</u>	Degraaf, Sayé, Bégué	10
		<i>A reporter</i> . . F.	<u>1.366</u>

<i>Report. . . . F.</i> 1.366		<i>Report. . . . F.</i> 2.336		
MM.	Demay	10	M ^{me} H. Lagrave	50
	Demons, doct.-méd. . .	20	M ^{lle} Lainé d'Hauberive . . .	20
	Descas fils	10	MM. Armand Lalande et C ^{ie} .	25
	Desclaux de Lacoste . .	5	A. Langon	20
	Ducasse, d'Angoulême.	5	Laparra	5
	Paul Dupuy	10	Larronde frères	10
	Abbé Destanque	5	Lasserre	10
	» »	5	Anselme Léon	25
	Durkheim	5	de Lestapis	10
	Eschenauer et C ^{ie} . . .	20	Lesca, anc. cons. gén.	20
	J. Fau	20	Louit frères	20
M ^{me}	H. Faure	20	M ^{me} A. de Luze	50
MM.	M.-E. Faugère	20	MM. Ch.-A. de Luze	50
	M.-H. Ferrière	5	A. de Luze et fils	50
	Flouch frères	10	M ^{me} Maletta	10
	de Fortage	10	MM. Marcillaud de Bussac.	20
	Fosse et C ^{ie}	100	Marie Brizard et Roger.	10
	Fulchi	10	Manès	10
	Abbé Gabriel	5	Magne	10
	C. Gaden	40	Marin	2
	E. Galtié	50	Maurel frères	50
	J. Garric	20	Maurel et Prom	25
	L. Garros	10	Pierre Meller	10
	H. Garros	10	André Meller	10
M ^{me}	Vve Grossard	100	Paul Mestrezat	100
M ^{me}	Vve Grossard	20	le Maire de Bordeaux.	10
	<i>La Gironde</i>	10	Montméja	10
M ^{me}	Vve Glotin	10	Mortier, Lacoste, Ba-	
M.	Gomez-Vaez	10	guenard	10
M ^{me}	Vve Gouzil neveu . . .	50	Molinié	5
MM.	David Gradis	20	Paris et Damas	25
	A. Guérin	10	Payraud et C ^{ie}	5
	Larcher père et fils j ^{ne} .	20	V ^{te} P. de Pelleport-Bu-	
	Girodroux	10	rèle	10
M ^{me}	W. Guestier	10	Matéo Petit	10
MM.	M. Barton et Guestier.	50	M. Peyrelongue	10
	Hanappier et C ^{ie}	20	Honoré Picon	25
	Lévy Isaac	5	L. Preller	20
	A. Jay	20	J. Prom	10
	Nath. Johnston	50	M ^{me} Vve J. Prom	10
	J. Jonca	10	MM. H. Peyrelongue	5
	G. Johns	20	Peychez	5
	Labadie et C ^{ie}	50	Casimir Le Quellec . . .	100
	Lafargue et C ^{ie}	50	de Rancourt	10
<i>A reporter. . . F.</i> 2.336		<i>A reporter. . . F.</i> 3.238		

<i>Report. . . . F.</i> 3.238		<i>Report. . . . F.</i> 3.438		
MM.	J. Renous	5	M ^{me} Vve A. Sorbé	20
	Rodberg	10	M. Octave Sorbé	5
	H. Rödel	15	M ^{me} Surget	5
	Rödel et fils frères . . .	25	MM. Samuel Mathieu	10
	Rodrigues fils	5	Soubies	5
	C ^{tesse} de Richemont . . .	5	Laurent Sens	10
	de Ravel	10	Soula, Trincaud-Latour	10
M ^{me}	Riettmann	5	Tastet et Lawton	50
M ^{me}	Salles	5	Teindas	20
MM.	F. Samazeuilh et fils . .	50	H. Tournon	20
	Schröder, Schyler et C ^{ie}	25	Touton et Crous	5
	Segrestaa	10	M ^{me} Ch. Vieillard	10
	Société suisse de bien-		MM. Tampier	10
	faisance	30	Verdié	10
<i>A reporter. . . F.</i> 3.438		<i>Total. . . . F.</i> 3.628		